



Prime fin d'année en boulangerie , pâtisserie

Par **esperence**, le **06/01/2014** à **16:54**

bonjour, je m'adresse a vous car j'ai une question a vous poser concernant la prime de fin d'année en boulangerie , pâtisserie , comment puis-je le calculer je prend le montant brut des douze mois travailler et après je fait comment pour connaitre le montant a percevoir merci de me répondre rapidement si vous le pouvez d'avance merci beaucoup .

Par **moisse**, le **06/01/2014** à **20:09**

Bonjour,
Elle sort d'où cette prime ?
Si elle est conventionnelle, la clause qui en dispose doit expliciter son calcul.
Sinon c'est une libéralité de l'employeur qui fait comme il veut.